

Dépassement ligne autorisés

Par **Juris01860**, le **06/03/2020** à **18:48**

Bonjour à tous,

Lors de ma première épreuve de pré-colle de droit civil constituée de questions de cours, les réponses aux questions ne devaient pas excéder cinq lignes. Malheureusement, je n'ai pas pu tenir compte de cette consigne (vu les questions) et mes réponses se situent plus autour de dix ou quinze lignes. Pensez vous que cela puisse être pénalisant? Sachant qu'une question vaut cinq points, combien de points pensez vous qu'on puisse me retirer?

Merci d'avance de votre réponse.

Par **LouisDD**, le **06/03/2020** à **21:08**

Bonsoir

Aha ce genre de sujets, vaste blague à double sens...

Moi on me dit d'être concis, je vais à l'essentiel... et après on se plaint de dire qu'on détaille pas assez...

Ou alors on entre dans les détails et on nous dit c'est bien mais on voulait seulement l'essentiel...

Le mieux est de respecter les consignes. Franchement vous n'êtes pas à l'abri d'être tombé sur un ou une correcteur-trice qui peut réellement vous pénaliser car ne va pas lire ce qui dépasse ses recommandations...

Dans ces cas là c'est quitte ou double surtout si vous vous êtes perdus en bla-bla ça à le don d'énerver... après si tout est très bon, peu d'inquiétude à la limite qqes points pourraient être retiré pour le principe... ça reste rare les correcteurs qui ne lisent pas la copie en entier...

Par **Isidore Beautrelet**, le **07/03/2020** à **08:42**

Bonjour

En tant qu'enseignant, j'ai également du mal avec ce genre de consigne. Déjà il y a une petite rupture d'égalité en fonction du type d'écriture. Ceux qui arrivent à écrire assez petit peuvent

écrire pas mal de choses en cinq lignes. A l'inverse, ceux qui ont une grosse écriture arrivent vite aux cinq lignes.

J'ai aussi vu des enseignants qui limitaient à une seule copie et ne distribuaient pas d'intercalaire.

Mais comme le dit Louis, il est vrai qu'il est énervant de voir des étudiants qui se sentent obligés d'en mettre une tonne alors qu'ils ont déjà répondu à la question avec leur trois premières phrases.

Autre truc qui m'a particulièrement irrité, en droit commercial, je posais une petite question sur un point : Donnez quatre exemples de personnes qui ne peuvent pas être commerçantes. Plusieurs étudiants m'en ont cités plus de quatre. Du coup, je ne prenais en compte que les quatre premiers de la liste et tant pis s'il y avait des erreurs. Certains étudiants ont osés me dire que c'était injuste. Je leur ai donné l'exemple suivant : Vous allez dans un restaurant et vous ne commandez que le plat du jour, mais le serveur revient avec une entrée, un plat et un dessert. Vous n'allez pas accepter l'entrée et le dessert. Et bien là c'est pareil ! J'ai demandé quatre exemples, de ce fait je n'accepte pas les éléments qui figurent après votre quatrième exemple.

Par **LouisDD**, le **07/03/2020** à **12:33**

@Isidore et cela est logique, sinon en cas de doute il suffirait de balancer tout ce qui nous passe par la tête en espérant que le correcteur tienne compte uniquement des bonnes réponses...?

Et je suis bien d'accord que 5l ignes pour les pattes de mouches et 5 lignes pour les adeptes de l'écriture à la plume d'oie taille XXL, c'est pas la même quantité aha ?

Par **Isidore Beautrelet**, le **07/03/2020** à **13:03**

[quote]

il suffirait de balancer tout ce qui nous passe par la tête en espérant que le correcteur tienne compte uniquement des bonnes réponses

[/quote]

Oui c'est exactement ça !

Pour en revenir au sujet, j'espère que l'enseignant tiendra compte de tout ce qui a été écrit. Le mieux serait de lui poser directement la question.

Par curiosité, vous devriez aussi lui demander une correction **manuscrite** (histoire de voir que c'était bien possible de répondre aux questions en cinq lignes).

Par **Juris01860**, le **08/03/2020** à **16:00**

D'accord merci beaucoup pour vos réponses claires et rapides.

M'appuyant vos conseils, j'ai envoyé un mail à ma chargée de travaux dirigés pour la prévenir sachant que c'est elle qui a en charge la correction de ma copie, en profitant pour lui demander si je serais pénalisé.

Je comprends bien l'enjeu de la synthèse mais je trouve cet exercice quelques fois complexe notamment en droit lorsque les articles cités dépassent largement les cinq lignes lors du recopiage de ses derniers...

Par **Isidore Beautrelet**, le **09/03/2020** à **08:11**

Bonjour

Comme je le dis souvent aux étudiants, vous n'êtes pas obligé de recopier l'article à la lettre mais vous pouvez le résumer avec vos propres mots (c'est d'ailleurs de que font les avocats avec leurs clients)

En outre, s'il s'agissait de simple question de cours, je ne pense pas qu'il était forcément nécessaire de retranscrire des articles.